

8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE OÙ LES FEMMES SONT FORTEMENT REPRÉSENTÉES, MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ !



➡ AUJOURD'HUI, LE CONSTAT DANS LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE :

- À qualifications égales, les inégalités salariales persistent entre les métiers à prédominance féminine et masculine. Sous prétexte que nous aurions des dons naturels pour soigner, aider, faire des tâches administratives... nos qualifications ne sont pas reconnues !
- Nos conditions de travail difficiles sont invisibles : port de charges lourdes, horaires postés, nuits, accueil de patient.e.s violent.e.s, ...
- Les conséquences de la maternité ont encore des conséquences sur l'évolution de la carrière,
- Les violences sexistes et sexuelles perdurent dans le secteur de la santé et de l'action sociale, aussi bien dans le privé que dans le public.



Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52



8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

➡ LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE FAIT DES PROPOSITIONS POUR QUE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SOIT UNE RÉALITÉ :

- La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine, de meilleurs salaires pour que plus d'hommes aient envie d'intégrer nos métiers,
- L'augmentation des moyens et des personnels dans les services de soins pour une prise en charge de qualité dans tous les territoires,
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active,
- Le maintien des RTT durant les congés maternité dans le secteur public et le maintien des primes dans le secteur privé,
- l'arrêt de la précarité de nos emplois : un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agent-e-s et des salarié-e-s en emplois précaires, en grande majorité des femmes, des emplois en CDD dans le privé,
- La suppression des ratios promus-promouvables qui impactent le déroulement de carrière des femmes (temps partiels, congés afférents à la grossesse...),
- Un plan d'action avec des moyens pour un plan de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail.



➡ POUR UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS, À LA PRISE EN CHARGE DE LA MATERNITÉ ET AUX CENTRES IVG PARTOUT SUR LE TERRITOIRE,

NOUS DEMANDONS :

- Le maintien des services de maternités, des Centres IVG permettant une prise en charge sur tout le territoire.
- La suppression des clauses de conscience des professionnel.le.s de santé.
- Des moyens pour les associations qui accompagnent, orientent les femmes.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52

